



## ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2004 –DECLARATION FINALE

# L'UE que nous voulons - Renforcer le modèle social européen

Du 18 au 20 novembre 2004, EAPN a tenu sa quinzième Assemblée générale à Groningen, aux Pays-Bas. Cette année, le thème central était « L'UE que nous voulons – Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une UE élargie ». Dans cette perspective, EAPN a poursuivi son propre processus d'élargissement en intégrant de nouveaux réseaux. En clôture de l'Assemblée générale, les délégués d'EAPN ont adopté la déclaration suivante.

L'élargissement de l'UE crée de nouvelles opportunités, dans un contexte qui pose de nombreux défis pour le développement futur de l'UE. Le danger inhérent à cet élargissement réside dans le fait que la plus grande diversité des modèles sociaux pourrait servir d'excuse pour mettre en cause l'Europe sociale, en considérant principalement l'élargissement comme un projet d'ordre économique lié au marché intérieur. Une telle approche serait dévastatrice car elle diminuerait la capacité de l'UE à contribuer à la promotion et au développement d'un modèle social européen, fondé sur des niveaux élevés de protection sociale, d'emplois de qualité et sur la solidarité. Une telle approche entraînerait inévitablement une concurrence entre Etats membres, ce qui augmenterait la pression sur les systèmes de protection sociale et, par conséquent, sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, ou risquant d'y être confrontées.

Au travers de ses membres et de son travail de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le terrain, EAPN perçoit une augmentation des **inégalités** en termes de revenu, d'accès aux droits et d'accès aux biens et services. EAPN est également préoccupé par le niveau grandissant **d'atteinte aux droits, du racisme et de la xénophobie**. Dans le même temps, on constate l'émergence d'un nombre grandissant de personnes « **super nanties** » dans nos sociétés européennes. Ces évolutions réduisent la cohésion de nos sociétés et mettent en péril la notion même de modèle social européen. Si aucune mesure n'est prise, cela entraînera inévitablement l'accroissement des tensions entre les divers secteurs de la société européenne.

EAPN pense que **de telles évolutions ne sont pas inéluctables**. Elles reflètent l'**incapacité de nos systèmes politiques** à assurer la primauté des valeurs humaines sur les valeurs du marché. Dans le contexte de la globalisation, ils reflètent aussi leur incapacité à définir un système de régulation aux niveaux local, national, européen et mondial capable de restaurer la capacité de toutes les sociétés à déterminer leur avenir d'une manière démocratique, participative et durable. Afin de renverser cette tendance et de développer l'UE que nous voulons, EAPN demande aux décideurs politiques en Europe de:

1. Promouvoir une **Union européenne fondée sur l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux** dans le cadre d'un modèle de développement durable basé sur la solidarité

sociale; un modèle qui garantit un équilibre entre les objectifs sociaux, environnementaux, d'emploi et économiques, et qui cherche à ce que cet équilibre soit reflété dans les arrangements institutionnels, dans les priorités politiques adoptées lors du Sommet annuel de printemps, et dans le cadre des Fonds structurels, tels que prévus dans le Traité constitutionnel.

2. Réaffirmer le **rôle de la politique fiscale**, pour viser la réduction des disparités importantes créées par le marché et le financement de biens et services collectifs de haute qualité (dont l'enseignement, la santé, le logement, etc.).
3. Réhabiliter le **rôle des dépenses publiques** qui devraient être considérées comme un investissement et non comme une charge à réduire au strict minimum, pour autant que ces dépenses soient fondées sur les principes de développement durable.
4. Assurer que l'approche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prenne en compte la **nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale**. La pauvreté est une violation des droits fondamentaux, elle n'est pas qu'une question monétaire. Elle a trait à des enjeux tels que l'accès à un logement décent, à des soins de santé de qualité, à des services de prise en charge pour enfants ou personnes âgées, à des opportunités d'emplois, d'apprentissage tout au long de la vie ou à la culture... Cette approche doit donc apporter une réponse adéquate aux réalités exprimées par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
5. S'assurer que les **systèmes de protection sociale**, y compris les systèmes de revenu minimum individuel, soient mis en œuvre et adaptés dans tous les Etats membres afin que toute personne puisse disposer d'un revenu qui lui permette de vivre dans la dignité. Il faut, au niveau européen, parvenir à l'adoption de normes minimales dans les domaines de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, le vieillissement de la population ne devrait pas systématiquement être utilisé comme prétexte pour revoir à la baisse la protection sociale.
6. S'assurer que l'Union européenne s'attaque à **la discrimination et aux inégalités entre les femmes et les hommes** qui sont des facteurs entraînant l'exclusion.
7. Développer une **politique de l'UE cohérente en matière d'immigration** fondée sur le respect des individus et de leurs droits fondamentaux, ouverte aux immigrants fuyant la pauvreté et aux demandeurs d'asile, non discriminatoire et qui prenne en compte la réalité vécue par les personnes sans papiers déjà présentes sur le territoire de l'Union européenne.
8. Défendre l'existence de **services d'intérêt général de qualité** qui permettent à tous d'accéder aux droits fondamentaux et pour lesquels une légitimité spécifique doit être définie.
9. Développer et diffuser les résultats de recherches régulières et systématiques sur la **répartition du revenu et de la richesse** au sein de l'UE et des Etats membres, ainsi que des recherches portant sur l'accès aux droits fondamentaux.

10. Renforcer les approches de **démocratie participative** et, en particulier, assurer que les personnes en situation de pauvreté, d'exclusion et subissant des inégalités, bénéficient de la capacité organisationnelle, des cadres participatifs et d'un soutien financier, nécessaires afin que leur voix soit entendue dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques concernées.